

20 juin 2023

(23-4193)

Page: 1/1

Original: anglais

INDONÉSIE - IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE

Addendum

La communication ci-après, datée du 19 juin 2023 et adressée par la délégation de l'Indonésie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie présente un rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans les présents différends conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie continue de réitérer son engagement de se conformer aux recommandations et décisions de l'ORD au moyen de l'abrogation des mesures en cause.

Le 31 mars 2023, l'Indonésie a publié la Loi n° 6/2023 sur la publication d'un règlement du gouvernement remplaçant la Loi n° 2/2022 sur la création d'emplois. L'adoption de ce règlement confirme la suppression des mesures en cause, en particulier celles qui se rapportent à l'autosuffisance (mesure 18).

À cet égard, l'Indonésie continue aussi d'insister sur l'abrogation des règlements ministériels pertinents du Ministère de l'agriculture et du Ministère du commerce administrant les mesures 1 à 17, y compris la restriction relative à la période de récolte, la prescription de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

Outre la mise en conformité de l'Indonésie avec les recommandations et décisions de l'ORD et afin de répondre aux intérêts des plaignants au sujet du bilan des produits de base, l'Indonésie aimerait à nouveau insister sur le but de ce cadre, qui est de servir d'instrument pour fournir des renseignements complets, exacts et fiables au moyen d'une base de données nationale intégrée. À cette fin, l'Indonésie demeure convaincue que le bilan des produits de base permettra de simplifier les procédures d'approbation des importations, de faire plus facilement des affaires ainsi que de faciliter les échanges en toute transparence.

L'Indonésie demeure disposée à poursuivre le dialogue avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande afin de régler les présents différends.
